

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**NOMBRE DE MEMBRES**

| <u>En Exercice</u> | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
|--------------------|-----------------|----------------|
| 69                 | 54              | 59             |

**DATE DE LA CONVOCATION**

26/06/2023

**DATE D'AFFICHAGE**

07 JUL. 2023

**DEPOT EN PREFECTURE**

07 JUL. 2023

Délibération relative aux avenants de convention – cadre avec les communes adhérentes au service ADS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**
**SEANCE DU 04 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER.

**Étaient présent(e)s :** M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Alain LOCOCHE, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*\*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD\*, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Guislain CAMBIER, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.Elio PELINI, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Didier ROGEAU

**Étaient excusé(e)s et remplacé(e)s :** M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER, Mme Chantal JACMAIN, Mme Catherine MOREL,

**Étaient excués(e)s avant donné procuration :** Mme Danièle DRUESNES, Mme Catherine HENNEBERT, M.Francis DUPIRE, M.Freddy DOLPHIN, M.André FREHAUT,

**Étaient excusé(e)s :** M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.David BEAUMONT, Mme Zahra GHEZZOU

\*Alain Gerard a participé à partir du vote de la délibération 49-2023

\*\*Mme Hélène DUMORTIER a participé à partir du vote de la délibération 49-2023

**52-2023 : Objet : Délibération relative aux avenants de convention – cadre avec les communes adhérentes au service ADS**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

Par délibération n°59/2015, le conseil communautaire a acté la création d'un service commun d'application du droit des sols, suite au désengagement de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Au moment de sa création au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le service instruisait sur le fondement juridique des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes adhérentes : POS, PLU et une commune en carte communale. 34 communes ont adhéré au service en 2015, les autres communes continuant d'être instruites par les services de l'Etat.

Suite, à l'approbation du PLUI le 29/01/2020, 53 communes bénéficient du service commun ADS.

Les relations entre communes et la communauté de communes du pays de Mormal sont régies par une convention-cadre qui précise le champ d'application (les autorisations concernées), les missions respectives de la commune et du service commun, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de recours ou contentieux.

Cette convention définit également les modalités financières et les tarifs appliqués.

La commune de Maroilles souhaitant modifier les autorisations concernées par le champ d'application et reprises sur la convention-cadre,

La conclusion d'un avenant modifiant et reprenant les autorisations concernées par le champ d'application est nécessaire,

Le conseil communautaire est prié d'autoriser le président du Pays de Mormal à signer les avenants n°1 aux conventions d'adhésion au service ADS entre les communes adhérentes et le Pays de Mormal ainsi que tout document y afférent,

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 59        |             |             |

**Décide :**

- D'autoriser le président du Pays de Mormal à signer les avenants n°1 aux conventions d'adhésion au service ADS entre les communes adhérentes et le Pays de Mormal ainsi que tout document y afférent,

Fait et délibéré le 4 juillet 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **07 JUIL. 2023**
- De la publication le : **07 JUIL. 2023**

Le président  
Guislain CAMBIER

le secrétaire  
Erlém FRANCOIS